



Une solution pour les biodéchets !

À partir du 1er janvier 2024, chaque foyer français devra disposer d'une solution pour traiter ces biodéchets à son domicile, conformément à la loi du 10 février 2020 relative à la lutte anti-gaspillage pour une économie circulaire.

L'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines a la compétence des déchets. Aujourd'hui SQY propose des composteurs.

Mais la Ville de Magny-les-Hameaux vous propose une solution complémentaire et alternative, pour valoriser le compostage, avec l'achat de poules de réforme de 18/20 mois de la Ferme des Beurreries (durée de vie de 4/5 ans). Une solution portée par "À chacun sa poule" qui accompagne les personnes souhaitant avoir des poules (au minimum 2 !) en ville.

Tanguy Lorphelin a profité de cette soirée du mercredi 15 mars, animée par Laurence Renard, maire adjointe déléguée à la politique de territoire durable, et Roberto Drapron, élu à la démocratie locale et initiatives citoyennes et associatives, pour expliquer à la vingtaine de personnes présentes :

> Les avantages des poules :

- Animal qui réduit nos déchets organiques (légumes, fruits, pâtes, riz, viande, poisson, fromage MAIS JAMAIS de chocolat !). La poule mange +/- 75 kg de restes alimentaires par an et par poule
- 4 à 5 œufs frais par semaine
- Sensibiliser les enfants au respect du vivant et à l'environnement...

> Les recommandations/obligations :

- Prévoir un espace de 6m² minimum par poule pour le bien-être de l'animal (le norme du bio étant à 4m²)
- Éviter le contact des oiseaux sauvages avec les poules (grippe aviaire) en construisant un enclos/volière. Donc privilégier la semi-liberté (jardin + enclos/volière)
- Le poulailler, mis dans l'enclos/volière, doit être démontable et hermétique aux rongeurs/renards/fouines et pratique pour vous (car il faudra le nettoyer, aller chercher les œufs...). Le poulailler sert à la poule pour dormir et pondre !
- Le nettoyage du poulailler doit se faire une fois par semaine.
- Le matériel d'élevage doit être mis dans le poulailler pour éviter l'action des rongeurs/renards/fouines : mangeoire (entre 80 et 150gr de grains par jour par poule), abreuvoir (0,5 litre par poule par jour en été)

> Les inconvénients :

- Les poules grattent le sol et "abîment" le jardin
- Les maladies de poule (poux rouges, coryza, gale des pattes, vers du jabot...)
- La grippe aviaire demande une vigilance renforcée pour les propriétaires (couvrir le parcours des poules d'un filet, mettre de l'eau propre et pas de récupérateur d'eau, ...)
- Les odeurs....si l'entretien n'est pas régulier !



es poules sont là

ncances

es pondeuses autonomie de 7 jours max

age par semaine pour ramasser les œufs.

on, l'été leur mettre beaucoup d'eau à dispo



Q

le dit la loi ?

tenir des animaux en bonnes conditions
ou le bien-être de l'animal et ne pas
raisonner de génies

8 poules : aucune contrainte
poules = poulailler à plus de 25m d'une
ation
nombre d'élevage

